



Comment démissionner si l'employeur ne veut pas

Par **lilita**, le **26/03/2009** à **19:34**

Voilà j'ai passer un entretien en temps que secretaire médicale dans un laboratoire qui devait être normalement un cdi de 24h/semaine que j'ai accepter.

Mon premier jour je suis venue et j'ai commencer et au moment de signer mon contrat il c'est averer que c'était un cdd d'1 an car elle voulait ce proteger pour les vacances de juillet et aout. Mais le travail ne me convient pas car il n'y a pas assez de travail. je suis en période d'essai d'1 mois donc je suis encore dans les délais car sa fait qu'1 semaine.

Ma responsable refuse que je parte et veux me garder jusqu' à la fin de ma periode d'essai est ce normal et à t'elle le droit?

Il faut savoir aussi que j'ai d'autres entretiens dans le courant de la semaine prochaine et que si j'obtiens une place je ne pourrai pas commencer si je ne peux pas partir de mon travail actuel.

Par **revlam**, le **26/03/2009** à **19:52**

Je ne suis aps avocat mais je pense pas qu'elle est le droit. Il me semble que vous pouvez même ne pas venir du jour au lendemain.

A confirmer par les spécialistes !

Par **milou**, le **27/03/2009** à **08:08**

Bonjour,

je confirme : votre employeur n'a pas le droit de vous imposer de rester, bien entendu !
Vous êtes libre.

Par **Visiteur**, le **27/03/2009** à **08:50**

bonjour,

et pour confirmer vous n'avez aucun délai de prévenance a respecter si la rupture vient de votre fait... vu que c'est un cdd.....

bon week end....